



FAITES LA DIFFÉRENCE - REJOIGNEZ LA COMMISSION EUROPÉENNE

Voulez-vous contribuer à façonner l'avenir de l'Union européenne ? Rendre la planète plus verte, promouvoir une société plus juste ou soutenir les entreprises et l'innovation dans l'ensemble de l'UE ? Alors venez travailler à la Commission européenne, où vous aurez l'opportunité de faire la différence !

Le personnel de la Commission vient d'horizons très divers et s'emploie à faire de l'Europe - et du monde entier - un endroit où il fait bon vivre. Les membres du personnel viennent des 27 États membres de l'Union européenne. Les différentes nationalités, origines, langues et cultures font de la Commission un lieu de travail dynamique et inclusif.

NOUS OFFRONS DES EMPLOIS DE QUALITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ATTRACTIVES :

- Des emplois intéressants et stimulants, offrant de nombreuses possibilités de formation et d'acquisition de nouvelles aptitudes et compétences tout au long de votre carrière ;
- Des opportunités de travailler dans plusieurs domaines d'activités durant votre carrière ;
- Des conditions de travail flexibles, y compris la possibilité de télétravail - nous nous soucions de votre équilibre entre vie professionnelle et vie privée ;
- Un package financier compétitif, comprenant des régimes attractifs en matière de retraite et de couverture en cas de maladie et d'accident ;
- Un lieu de travail multilingue et multiculturel où l'évolution personnelle et professionnelle est fortement encouragée ;
- Des écoles multilingues pour vos enfants.

Nous recrutons dans un large éventail de domaines et promouvons activement la diversité et l'inclusion :

Nous ne recrutons pas seulement des politologues et des juristes, nous recherchons également tous types de profils, y compris des scientifiques, des linguistes, des experts en informatique, des analystes de données et des économistes, ainsi que des chauffeurs et des ingénieurs.

Nous sommes attachés à l'égalité des chances et à la promotion d'un environnement de travail riche, diversifié et inclusif. Nous souhaitons que notre personnel soit représentatif de la société



européenne et incitons tous les candidats qualifiés à présenter leur candidature. Nous cherchons activement à créer un lieu de travail où chaque membre du personnel se sent apprécié et respecté, peut donner le meilleur de lui-même et développer pleinement son potentiel.

Afin de promouvoir la diversité et d'établir une réserve de candidats géographiquement équilibrée, nous encourageons vivement les candidats des États membres qui sont actuellement sous-représentés au sein du personnel de la Commission européenne à postuler. Ces États membres sont actuellement l'Autriche, Chypre, la Tchéquie, le Danemark, les Pays-Bas, l'Estonie, la Finlande, l'Allemagne, l'Irlande, le Luxembourg, Malte, la Pologne, le Portugal, la Slovaquie et la Suède¹. Le recrutement restera toutefois strictement fondé sur les mérites de tous les candidats et aucun poste ne sera réservé aux ressortissants d'un État membre donné.

Pour de plus amples informations ec.europa.eu/work-with-us

PERSONNEL RECRUTÉ SOUS CONTRAT

Outre les fonctionnaires permanents, la Commission européenne propose des postes non permanents. Il existe deux catégories de personnel non permanent:

- Les [agents temporaires](#) sont recrutés pour pourvoir des postes vacants pendant un laps de temps déterminé ou pour exécuter des tâches hautement spécialisées.
- Les [agents contractuels](#) peuvent fournir une capacité supplémentaire dans des domaines spécialisés où le nombre de fonctionnaires disponibles est insuffisant ou pour effectuer un certain nombre de tâches administratives ou manuelles. Ils sont généralement recrutés sous contrat à durée déterminée (maximum 6 ans dans les institutions de l'UE), mais, dans certains cas, ils peuvent se voir proposer des contrats à durée indéterminée (dans les offices, les agences, les délégations ou les représentations).

Pour plus d'informations sur les différentes [catégories de personnel](#).

¹ Veuillez noter que la liste des États membres sous-représentés pourrait faire l'objet de modifications futures en fonction de l'évolution potentielle de nos statistiques au fil du temps.



Coordinateur(trice) en Sécurité, Santé et Prévention au travail – Conseiller en prévention

Office pour les infrastructures et la logistique à Bruxelles Commission européenne

Titre du poste : Coordinateur(trice) en Sécurité, Santé et Prévention au travail- Conseiller en prévention

Domaine : Bâtiments et fournitures (y compris logistique)

Où : Unité RPP.3. - Service Interne pour la Prévention et la Protection au travail – Secteur 001
Ressources, Organisation et Reporting

Groupe de fonctions : GF IV

Type de contrat : 3bis

Date ultime pour manifester votre intérêt : 16 juin 2026 - 12h00 (midi, heure de Bruxelles)

NOUS SOMMES

L'Office pour les Infrastructures et la logistique de Bruxelles (OIB) a pour mission l'exécution de toutes les activités liées à l'hébergement du personnel, à la gestion des infrastructures sociales et à la logistique de la Commission à Bruxelles ainsi que des infrastructures sociales sur le site d'Ispra (Italie). Sa mission est de garantir un lieu de travail fonctionnel, sûr et confortable pour le personnel de la Commission et de fournir des services de soutien de haute qualité, fondés sur une approche axée sur le client, dans le respect de l'environnement et avec un bon rapport coût-efficacité.

La mission de l'Unité OIB.RPP.3.001 Service Interne pour la Prévention et la Protection au travail (SIPP) consiste à gérer toutes les activités de prévention des risques dans le cadre de la santé, la sécurité, l'ergonomie et les risques psychosociaux au travail. L'unité est attachée au département horizontal de l'Office, RPP (Ressources, Mise en œuvre des politiques et Prévention). 25 personnes composent cette Unité qui est responsable de la mise en œuvre de la politique et des règles de santé, sécurité et prévention sur le lieu de travail pour la Commission à Bruxelles.

NOUS PROPOSONS

En qualité d'Agent Contractuel affecté à l'Unité OIB.RPP.3.001, vous serez chargé(e) d'assurer les fonctions de Coordinateur(trice) en Sécurité, Santé et Prévention au Travail, en tant que Conseiller(ère) en Prévention. Vos missions porteront sur la coordination globale des enjeux liés à la



sécurité, à l'hygiène, à la santé et au bien-être des agents, dans le respect des réglementations en vigueur.

Les responsabilités requises visent à garantir la sécurité, le bien-être et l'adaptation des bâtiments de la Commission européenne :

- Coordonner la mise en place et le respect de la politique en matière de sécurité, la santé et la prévention au travail dans les bâtiments de la Commission à Bruxelles et lors des manifestations importantes organisées par les divers services de la Commission.
- Effectuer des visites régulières des bâtiments de la Commission pour vérifier la conformité avec la législation en matière de sécurité et d'hygiène et prendre les mesures nécessaires.
- Contrôler l'adéquation des bâtiments et des installations aux normes prévues dans la législation applicable ainsi qu'aux normes spécialement prévues pour les immeubles de la Commission.
- Superviser l'installation de dispositifs de sécurité, veiller à l'adaptation des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite et gérer les dossiers de sécurité.
- Fournir des conseils techniques sur la conception et la sécurité des bâtiments et évaluer les appels d'offres liés à la sécurité.
- Contribuer aux audits de prévention des risques et à l'application de normes environnementales telles que EMAS (Eco-Management and Audit Scheme).
- Participer à l'analyse des risques des postes de travail et collaborer avec le Service médical pour établir une politique de prévention santé.
- Coordonner et assister aux réunions internes et interinstitutionnelles pour apporter des conseils en matière de prévention.
- Assurer la bonne gestion logistique et financières des ressources y afférentes.
- Contribuer à la rédaction et à l'élaboration des cahiers de charges pour le domaine de compétence, aux avis de marchés en matière de sécurité (lors de l'évaluation d'appels d'offres de travaux, d'achats et pour les projets de travaux dans les immeubles de la Commission).

NOUS RECHERCHONS

Nous recherchons un/e collègue dynamique, enthousiaste, responsable. Le/La candidat(e) répondra aux critères suivants :

1. Obligatoire

- Une expérience professionnelle de 2 années dans le domaine de la prévention des risques (santé, hygiène, incendie, coordination de sécurité) au travail.

2. Souhaité

- Une formation de Conseiller en prévention (qualification professionnelle reconnue) ou être disposé à suivre la formation.
- Maîtrise des outils MS Office est également souhaitée.

3. Qualités personnelles requises et évaluées au cours de l'entretien :

- Proactivité et esprit d'équipe,
- Organisation et planification,



- Sens de la confidentialité,
- Communication efficace et capacité à la prise de parole en public,
- Compétences de synthèse et orientation client,

4. Langues

La connaissance du français et / ou de l'anglais constitue un avantage.

COMMENT MANIFESTER VOTRE INTÉRÊT ?

Afin de garantir l'égalité d'accès à tous, la Commission recrute à partir d'une base de données permanente de candidatures spontanées. Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à aider les recruteurs à identifier les candidats potentiellement intéressés dans cette base de données.

En pratique, pour manifester votre intérêt, veuillez suivre les deux étapes suivantes :

1. Si vous n'êtes pas encore inscrit dans la base de données ouverte en permanence d'EPSO, veuillez le faire à l'adresse suivante : [CAST Permanent](#). Veuillez sélectionner parmi les procédures de sélection de l'agent contractuel le profil permanent CAST qui correspond le mieux à votre formation et à votre expérience.
2. Vous devez envoyer vos documents en un seul format pdf dans l'ordre suivant :
 1. Votre CV
 2. Formulaire de candidature dûment complété.Veuillez envoyer ces documents avant la date de clôture de la publication à l'adresse suivante : OIB-VACANCIES@ec.europa.eu en indiquant la référence de l'appel à manifestation d'intérêt EC/OIB/2026/321078 en objet.

Aucune candidature ne sera acceptée après la date de clôture de la publication.



ANNEXE

1. Sélection

➤ Suis-je éligible pour postuler ?

Vous devez remplir les critères d'éligibilité suivants lors de la validation de votre candidature :

Nos règles prévoient que vous ne pouvez être recruté(e) en tant qu'agent contractuel auprès de la Commission européenne que si vous répondez aux critères suivants :

Critères généraux :

- Êtes citoyen(ne) d'un État membre de l'Union européenne et jouir de tous vos droits civiques ;
- Avoir rempli toutes les obligations imposées par les lois applicables en matière de service militaire ;
- Être physiquement apte à exercer les fonctions liées au poste ;
- Produire les références de moralité appropriées quant à l'aptitude à l'exercice des fonctions.
- Avoir réussi un EPSO CAST dans le groupe de fonctions du poste à pourvoir. Au stade de la candidature, il suffit d'être enregistré dans la base de données [EPSO CAST](#).

Qualifications :

- (a) Avoir un niveau d'enseignement correspondant à des études universitaires complètes d'au moins trois ans attestées par un diplôme.

Seuls les diplômes délivrés ou reconnus équivalents par les autorités des États membres de l'UE (par exemple par le ministère de l'Éducation) seront acceptés.

Langues :

- Avoir une connaissance approfondie (niveau C1 minimum) de l'une des 24 langues officielles de l'UE² ET
- Avoir une connaissance satisfaisante (niveau B2 minimum)³ d'une deuxième langue officielle de l'UE, dans le cadre de l'exercice des fonctions.

² Les langues officielles de l'Union européenne sont : BG (bulgare), CS (tchèque), DA (danois), DE (allemand), EL (grec), EN (anglais), ES (espagnol), ET (estonien), FI (finnois), FR (français), GA (irlandais), HR (croate), HU (hongrois), IT (italien), LT (lituanien), LV (letton), MT (maltais), NL (néerlandais), PL (polonais), PT (portugais), RO (roumain), SK (slovaque), SL (slovène), SV (suédois).

³ Pour plus de détails sur les niveaux de langue, veuillez consulter le Cadre européen commun de référence pour les langues (<https://europass.cedefop.europa.eu/en/resources/european-language-levels-cefr>).



➤ **Quelles sont les étapes de sélection ?**

L'unité de sélection choisit dans [la base de données EPSO](#)⁴ les candidats ayant le profil approprié et les convoque à un entretien. Pour l'entretien, un panel de sélection est mis en place afin d'évaluer les meilleurs candidats. En raison du grand nombre de candidatures que nous pourrions recevoir, seuls les candidats sélectionnés pour l'entretien seront informés.

Pour des raisons opérationnelles et afin de mener à bien la procédure de sélection le plus rapidement possible dans l'intérêt des candidats et de l'institution, la procédure de sélection se déroulera en français et éventuellement dans une deuxième langue officielle.

⁴ Les candidats qui n'ont pas encore passé un CAST au niveau du groupe de fonctions IV doivent se rendre à l'adresse suivante pour enregistrer leur profil : <https://eu-careers.europa.eu/fr/Cast-Permanent>



2. Recrutement

Le/la candidat(e) sélectionné(e) pour le recrutement devra fournir des documents justificatifs des déclarations faites dans la base de données et, si jugé pertinent, dans l'appel à manifestation d'intérêt.

Le/la candidat(e) retenu(e) devra se soumettre à un examen médical obligatoire préalable au recrutement et effectué par la Commission. Type de contrat et conditions de travail

Le lieu de travail sera à **Bruxelles**.

Le/la candidat(e) retenu(e) sera engagé(e) en qualité d'**agent contractuel en vertu de l'Article 3(bis) du Régime Applicable aux autres Agents, dans le groupe de fonctions GF IV**. Des informations générales sur les agents contractuels sont disponibles sur ce [lien](#).

Le grade ainsi que l'échelon dans ce grade, seront définis sur la base de l'expérience professionnelle antérieure des candidats, conformément à la [décision C\(2017\)6760 de la Commission](#) fixant les critères applicables à la classification dans l'échelon de l'engagement.

Pour les agents contractuels visés à l'article 3bis, le premier contrat sera de 2 ans. Le contrat peut être renouvelé dans l'intérêt du service pour une durée déterminée. Si un deuxième renouvellement du contrat est dans l'intérêt du service, le contrat est conclu pour une durée indéterminée.

La durée du ou des renouvellements sera définie conformément aux règles générales d'exécution applicables à ce moment-là, (actuellement, la [décision C\(2017\)6760 de la Commission](#) relative aux politiques d'engagement et de recours aux agents contractuels.)

Les agents contractuels recrutés dans le groupe de fonctions IV doivent passer avec succès une période de stage de 9 mois.

La rémunération des agents consiste en un traitement de base complété par des indemnités spécifiques, y compris, si applicable, des indemnités d'expatriation et des allocations familiales. Les dispositions régissant le calcul de ces indemnités peuvent être consultées dans le Régime Applicable aux autres Agents. En tant que membre du personnel des institutions européennes, votre rémunération est soumise à un impôt prélevé par ces institutions.

La Commission européenne applique une politique d'égalité des chances et de non-discrimination conformément à l'article 1d du statut.

Pour plus d'informations sur les conditions de travail, veuillez consulter la rubrique [Conditions de travail et avantages des carrières dans l'UE](#).



Pour les informations relatives à la protection des données, veuillez consulter la [politique de confidentialité](#) spécifique au point "7. Information des personnes concernées sur leurs droits", pour connaître vos droits et la manière de les exercer en plus de la politique de confidentialité résumant le traitement de vos données.